

Les plans de coopération entre le PNR des Monts d'Ardèche et les communautés de communes du territoire.

Des outils souples et sur-mesure pour développer des synergies

Contexte et objectifs visés

S'étant fixé comme objectifs de renforcer ses relations avec les intercommunalités de son territoire, le PNR des Monts d'Ardèche décide en 2009 de lancer une expérimentation sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de coopération entre des communautés de communes volontaires et le syndicat mixte du PNR.

Ces plans de coopération poursuivent deux principaux objectifs :

- ✓ étayer et accentuer les relations entre les communautés de communes et le PNR
- ✓ accompagner les communautés de communes dans la définition et la conduite de leur projet de territoire... en cohérence avec la charte du PNR.

Présentation résumée

Les plans de coopération sont des programmes d'actions co-construits entre le PNR et les communautés de communes. Ils permettent aux intercommunalités de bénéficier de l'expertise technique et de la capacité d'animation de l'équipe du PNR voire d'un soutien financier pour la conduite d'opérations sur leur territoire.

Leur élaboration s'appuie sur :

➔ La constitution d'un groupe projet

	Pour le PNR	Pour les Communautés de communes (CC)
Elus	- Le président du Parc - Le vice-président en charge de la proximité territoriale	- Le président de l'EPCI - Un vice-président
Techniciens	- Deux chargés de mission	- Le Directeur Général des Services

➔ L'organisation de 3 séances de travail

- ✓ un 1^{er} temps d'interconnaissance pour une présentation croisée :
 - des attentes et des préoccupations respectives,
 - des compétences et/ou des missions des structures,
 - des éléments de diagnostic du territoire,
 - des orientations de la stratégie et des projets de territoire.
- ✓ une 2^{ème} séance de travail pour identifier des pistes de coopération (projets partagés) à court et moyen termes
- ✓ une 3^{ème} réunion pour définir le programme d'actions :
 - les objectifs stratégiques poursuivis,
 - les actions associées,
 - le calendrier de mise en œuvre,
 - la répartition des rôles entre la CC et le PNR (voire des autres acteurs et structures du territoire à mobiliser pour la conduite du programme)

Le plan de coopération ainsi élaboré ne donne pas lieu à une convention formelle entre le PNR et la CC mais constitue une feuille de route sur plusieurs années pour les deux partenaires ; son contenu et les modalités de mise en œuvre font toutefois l'objet d'une délibération en conseil communautaire de la communauté de communes et en bureau syndical du Parc.

Le groupe de travail se réunit ensuite 2 fois par an pour un suivi des projets et actions prévues dans le plan de coopération.

Mots-Clés

Coopération verticale,
plan de coopération

France/Rhône-Alpes/
Ardèche / PNR
Monts d'Ardèche

Pour en savoir plus :

Elisa JAFFRENNOU –
Chargée de mission
Programme européen
Leader et
coordinatrice
"Proximité
territoriale"
Parc Naturel Régional
des Monts
d'Ardèche - Domaine
de Rochemure -
07380 JAUJAC - Tél. :
04.75.36.38.73 -
ejaffrennou@parc-monts-ardeche.fr

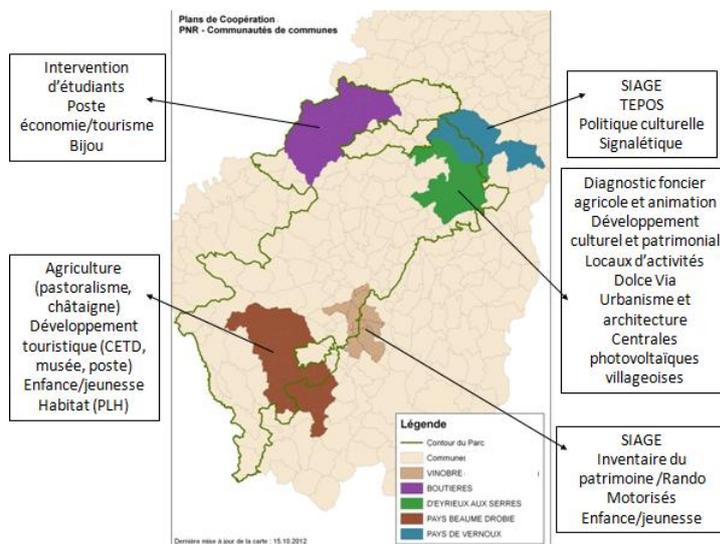
Date de mise à jour
de la fiche :
Janvier 2015

Résultats

Dans le cadre de la phase expérimentale (2010/2013) 5 plans de coopérations ont été formalisés entre le PNR des Monts d'Ardèche et 5 communautés de communes du territoire.

Cette approche permet de valoriser les Communautés de communes dans leur rôle d'échelon opérationnel incontournable de l'intervention publique en accompagnant leur stratégie d'aménagement et de développement dans le respect des orientations de la charte du PNR.

Au regard de l'évaluation très positive de cette phase d'expérimentation, le PNR prévoit en 2014 de généraliser ce mode de fonctionnement et de travail à l'ensemble des 13 communautés de communes du territoire du Parc.



Points d'intérêts

Outils souples, co-construits et sur-mesure, les plans de coopération contribuent à :

- ✓ construire ou consolider les orientations stratégiques et les projets de territoire des communautés de communes
- ✓ développer la dynamique de projets au sein des communautés de communes
- ✓ conforter les liens et la synergie entre le PNR et les EPCI du territoire tant sur le plan politique que technique
- ✓ faciliter l'appropriation et la déclinaison des enjeux stratégiques de la charte du PNR

Sur la phase de généralisation, cet outil est également vu par le PNR comme une opportunité de développer la transversalité au sein de son équipe technique : pour chaque plan de coopération, un binôme technique doit être nommé avec un chargé de mission référent pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

Enseignements

Les plans de coopération viennent compléter la stratégie d'accompagnement du Parc à l'égard des communes et EPCI du territoire. En effet, dans le cadre de ses programmes LEADER et PSADER¹ 2009/2014 le PNR des Monts d'Ardèche s'est attaché à accompagner la montée en compétence des EPCI du territoire et à impulser des démarches « de projet » à coté de leurs missions de services habituelles (déchets, l'eau, ...). Cette volonté s'appuie sur le financement de l'ingénierie de développement, d'études (diagnostics fonciers agricoles, Schémas Intercommunaux d'Aménagement et de Gestion de l'Espace, ...), de nouveaux services et de locaux d'activités.

Ce sont au total 8 postes qui ont fait l'objet d'un financement via Leader, et plus globalement 27% de l'enveloppe Leader qui a été mobilisée par les Communautés de communes.

¹ Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER) : politique contractuelle de la Région Rhône-Alpes.